



Tél : Repr. : RABAUD Roman
Mob : 06 16 07 55 66 Zone Liv. : R
Email : mwrenovation46@gmail.com

Adresse de livraison

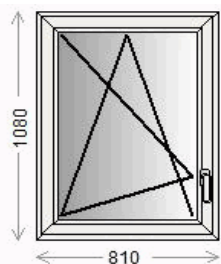
2227 ROUTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU

EURL MW RENOVATION
2227 ROUTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU

Vue intérieure
Schéma non contractuel

DESIGNATION

Qté p.u. net Total H.T. TVA



MENUISERIE PVC ACCES Blanc

Oscillo-battant 1 vantail

Sens d'ouverture : Gauche tirant

Dormant : 70 mm Pose : Feuillure

Tout compris : Ht. 1080 mm Lg. 810 mm

Allège maçonnerie : 1200 mm Axe poignée : 250 mm

Remplissage : 4/20/4 Granité 200 FE Intercalaire : Alu noir

Débord appui : 37 mm

Fermeture : Crémone Poignée : Atlanta blanc

Ferrage : Blanc

Accessoire de pose : Sans

1 248,09 248,09 20

Règlement	TVA				Totaux
Règlement : Chèque le 06/02/26	Code	HT	Taux	Montant	Total HT : 248,09 €
	20	248,09	20,00	49,62	Total TVA : 49,62 €
Pour effectuer un virement : IBAN : FR76 1780 7008 0585 5216 8393 991 Code SWIFT : CCBPFRPPTLS					Total TTC : 297,71 €
					Total Acompte : 89,31 €
					NET A PAYER : 208,40 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Nos devis sont établis départ frais de port à la charge de l'acheteur, au tarif en vigueur au moment de la demande de prix. Un délai d'option d'un mois est accordé pendant lequel nous nous engageons à enregistrer la commande au prix indiqué. Passé ce délai nous nous réservons la possibilité d'actualiser nos devis. Les commandes passées à nos représentants ou les prix donnés par ceux-ci ne nous engagent qu'après notre confirmation.

2 - Un acompte de 30 % du devis devra être versé à la commande et nos factures sont payables à la livraison sauf conventions spéciales à la commande. Les échéances fixées dans nos confirmations de vente ou nos factures sont de rigueur. En cas de retard de paiement nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

3 - Sauf conditions spéciales et écrites toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toutes stipulations contraires figurant à ses propres conditions générales d'achat.

4 - Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit intérêts à au moins 1,5 fois le taux d'intérêts légal (loi du 31-12-1992).

5 - En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10 % avec minimum de 39 euros sans préjudice des intérêts de retard prévus à l'article 4.

6 - Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

7 - Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

8 - Les délais précisés dans nos confirmations sont donnés à titre indicatif et tout retard pour quelque cause que ce soit ne peut donner lieu à annulation de la commande, ni à aucune demande de dommage et intérêts de la part de l'acheteur.

9 - Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire même livrées franco et sont agréées départ de nos ateliers.

10 - Nos articles devront être stockés et posés suivant les règles de l'art, ils devront être constamment à l'abri des intempéries avant protection par une couche d'impression efficace.

11 - Le non-respect de l'une quelconque de ces règles nous dégage de toute responsabilité et exclut automatiquement tout recours en garantie.

12 - Toutes réclamations concernant les marchandises fabriquées ou distribuées par nous ne seront admises que si elles ont été formulées dans les huit jours qui suivent la livraison. S'il y a contestation sur la qualité des marchandises livrées, notre responsabilité s'arrête au remplacement ou remboursement des marchandises reconnues par nous défectueuses et ne peut en aucun cas aller au-delà.

13 - En cas de contestation le Tribunal de commerce de Cahors est seul compétent et toute affaire traitée avec nous implique la complète acceptation des conditions ci-dessus.